



**Décision Publique**

4 bis Allée du Bâtiment  
Immeuble Le Corail  
35 000 RENNES  
Tel : 02 99 87 01 34

[www.decisionpublique.fr](http://www.decisionpublique.fr)



MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
DE L'ALIMENTATION  
DE LA PÊCHE  
DE LA RURALITÉ  
ET DE L'AMÉNAGEMENT  
DU TERRITOIRE

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture  
et de la Forêt de Bretagne  
15 avenue de Cucillé  
35047 RENNES Cédex 9

## Évaluation de l'accompagnement de l'installation des jeunes agriculteurs en Bretagne

**Mars 2012**

**Avant propos**

Depuis le 1er janvier 2009, l'accompagnement des porteurs de projets souhaitant s'installer en tant qu'agriculteur avec les aides de l'Etat et éventuellement des collectivités territoriales a été modifié avec la mise en place au niveau départemental :

- D'un Point Info Installation unique,
- Des Plans Personnalisés de Professionnalisation,
- Des Comités Départementaux de l'Installation
- Des Plans de Développement Économique.

Il s'agissait d'élargir le public s'installant en agriculture et de personnaliser l'accompagnement des porteurs de projet en visant une plus grande professionnalisation.

Au niveau de la Bretagne, un important travail de collaboration entre les structures partenaires de l'installation a permis d'aboutir à un consensus se traduisant par une participation plurielle au niveau des PII et des CEPPP sous l'égide du réseau des chambres d'agriculture.

Après près de 3 ans de fonctionnement et la perspective d'un nouvel appel d'offre pour la labellisation des PII, des CEPPP et des stages 21 heures, le Comité Régional Installation et Transmission a validé la mise en place d'une évaluation du fonctionnement breton de ce nouveau dispositif d'accompagnement.

## Une méthode participative

Cette évaluation a été conduite, à l'initiative de la DRAAF Bretagne, par les acteurs de la politique d'aide à l'installation.

L'ensemble des partenaires à l'installation (Chambres d'Agriculture, Syndicats, DDTM des 4 Départements bretons, ainsi que le Conseil Régional de Bretagne et la FRCIVAM) ont été très impliqués dans la démarche de collecte d'informations et de données, ainsi que dans leur analyse. Il est alors possible d'évoquer une « co-production » de l'évaluation par les acteurs eux-mêmes. Celle-ci permet, outre l'échange sur le sens donné à la politique d'aide à l'installation, de nourrir un véritable débat entre acteurs impliqués dans sa mise en œuvre.

L'évaluation, telle que conduite, favorise ainsi l'appropriation des résultats par les acteurs concernés.

Cette évaluation repose sur :

- Une série d'une quarantaine d'entretiens individuels (en face à face et par téléphone) et de rencontres avec des opérateurs de la politique d'aide à l'installation
- Des échanges entre opérateurs de l'aide à l'installation via un forum dédié
- Une enquête par questionnaire à l'intention des bénéficiaires de cette politique, à laquelle ont répondu près de 400 jeunes agriculteurs des quatre départements bretons.
- Un comité de pilotage a suivi ce travail.

## Population ayant bénéficié du dispositif d'accompagnement à l'installation en 2010 et 2011

### L'accompagnement

- Plus de 3,000 contacts aux PII
- Près de 2,000 entretiens projets réalisés
- Plus de 1,500 entretiens compétences réalisés
- 1,500 PPP agréés
- 1,100 PPP validés



**Un impact peu mesurable en terme de nombre d'installations**

### L'installation

- Près de 1,000 PDE agréés
- Près de 6,5 millions d'euros de DJA versés (part Etat)
- Plus de 5,6 millions d'euros versés au titres des MTS
- Près de 2,75 millions d'euros versés par le Conseil Régional de Bretagne



**Des moyens conséquents pour aider l'installation**

### Les structures

- 4 PII labellisés au sein desquels opèrent 49 conseillers de 13 structures
- 4 CEPPP labellisés au sein desquels opèrent :
  - 49 conseillers projets de 7 structures
  - 41 conseillers compétences de 12 structures
- 4 stages 21h labellisés au sein desquels opèrent 33 conseillers de 12 structures



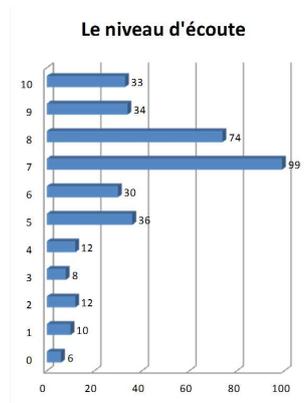
**Un réel partenariat**

## Principaux enseignements concernant les différentes étapes du parcours

## Résumé des enseignements de cette évaluation exprimés par les bénéficiaires (1/4)

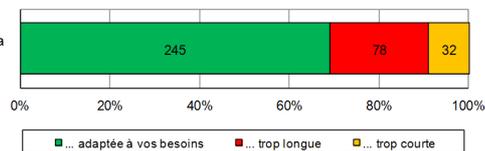
Mots clés : écoute, témoignages, échanges, confrontation.

Globalement un bon niveau d'écoute reconnu avec 67 % des réponses positives (noté entre 7 et 10).

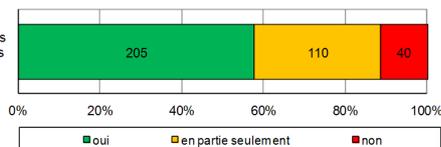


## Résumé des enseignements de cette évaluation exprimés par les bénéficiaires (2/4)

La durée de l'accompagnement vous a semblé...



Votre contact avec le Point Info vous a apporté les réponses aux questions générales que vous vous posiez concernant l'installation ?



### Le Point info – installation

Avis globalement positifs même si un contact rapide et éloigné dans le temps et les esprits a sans doute atténué les remarques éventuelles

Pistes d'amélioration à explorer :

- **Communiquer plus fortement dès le début du parcours sur les démarches administratives et la gestion du temps.**
- **Souhait que le parcours d'installation se déroule le plus en amont possible dans la formation initiale**
- **Peu d'évocation du site internet : continuer à le valoriser**

## Résumé des enseignements de cette évaluation exprimés par les bénéficiaires (3/4)

### Le CEPPP

Satisfaction globale

Les 2 conseillers perçus comme très positifs

Stage en exploitation : situations variables

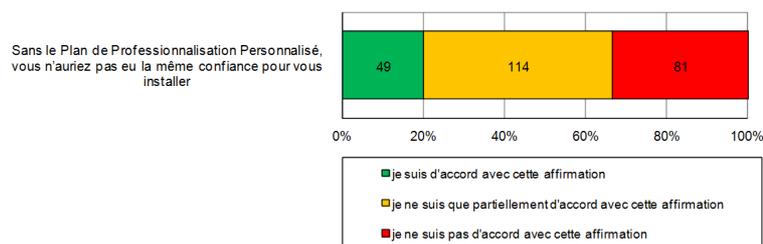
Question relative au lien entre PPP et l'après PPP : regret que le conseiller PPP ne puisse être le conseiller PDE.

Manque de certaines formations pour certains : toutefois en 3 ans, enrichissement du catalogue formation

Pour certains pas assez de prise en compte de la dimension « environnement »

Pistes d'amélioration à explorer :

**• Communiquer le plus tôt possible un catalogue des formations existantes.**



## Résumé des enseignements de cette évaluation exprimés par les bénéficiaires (2/2)

### Le stage 21h

Avis assez positif sur la méthode utilisée.

Les stages se déroulent dans une « bonne ambiance », pas trop théoriques, créateurs de liens pour l'avenir

Avis positif sur le brassage entre projets, typologies de parcours et partages d'expériences

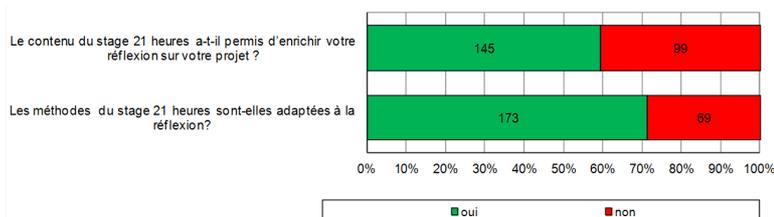
Pistes d'amélioration à explorer :

• **Limiter la redondance entre le stage 21h et le BPREA**

• **Le public n'a pas une forte attirance pour la lecture**

• **Projets très spécifiques : ces publics peuvent s'ennuyer notamment lors des séquences de partage,**

• **Fort intérêt pour les témoignages professionnels.**



## Réponses aux questions ouvertes : le forum et les entretiens

### Qu'avez-vous à dire concernant la cohérence entre les objectifs affichés et le déroulement du parcours d'installation ?

#### Un ensemble de constats faisant l'unanimité :

Sur un plan quantitatif, mesuré notamment par le nombre d'installations : pas d'impact significatif

Sur un plan qualitatif, il est sans doute trop tôt pour pouvoir trancher sur le fait de savoir si ce nouveau dispositif d'aide contribue ou non à renforcer la qualité des installations et leur viabilité

Confrontation des projets lié au brassage entre populations de bénéficiaires : **une forme de décroisement propice à la maturation des projets**

Une grande diversité des bénéficiaires (filières, degré d'avancement ou de maturation du projet, parcours antérieurs)

Une meilleure approche par les bénéficiaires et un approfondissement de leurs questions liés à l'installation

#### **Un parcours qui renforce la capacité à l'autonomie des bénéficiaires**

Un dispositif d'aide à l'installation qui reste lourd et un peu long, mais globalement cohérent dans son organisation et son déroulement, même si des questions perdurent notamment quant à l'articulation entre elles de certaines séquences (faut-il programmer telle journée ou telle intervention à tel ou tel moment ?)

**L'importance du Point Info Installation comme carrefour d'information** et point de départ d'un parcours

**Une tendance au renforcement de la cohérence régionale dans l'organisation et l'animation du dispositif, même si des spécificités départementales subsistent**

#### Des observations complémentaires :

Quid des plus de 40 ans ? - Un public touché plus large - Réduction du nombre de stages en exploitations

## Qu'avez-vous à dire au sujet de la coordination / complémentarité / cohérence entre les différents intervenants impliqués dans le parcours d'installation ?

Meilleure interconnaissance mutuelle des différents intervenants et structures, même si cette complémentarité reste encore largement perfectible.

Nécessité de renforcer la cohérence entre les « conseillers projets » et les « conseillers compétences » même si celle-ci s'est nettement améliorée depuis la mise en place du nouveau parcours d'installation; à noter que sur ce plan, les avis ne sont pas toujours convergents :

*« Bonne complémentarité entre conseillers projets et conseillers compétences, ce qui permet d'aborder l'ensemble des compétences du candidat et les questions qui peuvent se poser sur le projet et sa réalisation »*

*« La cohérence entre les conseillers projets et les conseillers compétences n'est pas suffisante et pourrait être améliorée (...) par des journées d'échanges entre tous les conseillers ou une rencontre commune avec les porteurs de projets, comme cela se fait dans le 35 ».*

Le travail en partenariat peut susciter certaines lourdeurs et mobiliser davantage de temps, « beaucoup d'énergie à déployer pour mettre en œuvre le nouveau dispositif » tout en étant nécessaire pour une meilleure prise en compte des projets dans toutes leurs dimensions.

## Qu'avez-vous à dire quant aux moyens mobilisés pour le parcours d'installation ?

Dans l'ensemble, les moyens disponibles sont considérés comme suffisants : « les moyens sont suffisants pour que le dispositif fonctionne bien », toutefois, quelques réserves sont exprimées :

Sur les aspects budgétaires :

- Taux journalier de financement des formations pour les stagiaires, considéré comme insuffisant,
- Rémunération des permanences estimée trop faible

Sur les aspects matériels :

- Manque de temps pour réaliser les entretiens projets
- Insuffisance des outils pédagogiques
- Lourdeur et inadaptation de SPHINX ou de OSIRIS

## Qu'avez-vous à dire sur ce qu'apporte le nouveau parcours d'installation au regard de l'ancien dispositif d'accompagnement en vigueur jusqu'en 2009 ?

### Des résultats positifs observables et assez unanimement évoqués :

Allongement du délai entre projet d'installation et concrétisation : aspect positif

Meilleure gestion des flux

**Personnalisation renforcée de l'accompagnement** avec effet positif sur la professionnalisation des porteurs de projets

**Renforcement de la cohérence entre le projet d'installation et le plan de formation**

Prise en compte de la dimension territoriale de l'installation

Financements facilités

Meilleure prise en compte de publics nouveaux, notamment les personnes en reconversion

Meilleure prise en compte de projets divers et ouverture au bio

Implication de nouveaux acteurs : CFPPA, ODASEA, GAB...

### Des questions évoquées par certains opérateurs :

Quid d'un éventuel tutorat ?

Qui de la confrontation aux pairs ?

Quel effet de la disparition du stage 6 mois ?

## Qu'avez-vous à dire concernant votre perception de la manière dont les bénéficiaires vivent ou ont vécu ce parcours d'installation ?

Ce nouveau parcours d'installation est globalement bien perçu par les bénéficiaires.

Néanmoins, le déroulement et l'organisation du « 21 heures » soulève des questions :

Trop court / trop long ?

Programmation de chaque journée ?

Intérêt variable selon les filières / la composition des groupes ?

On enregistre plusieurs interrogations des bénéficiaires relativement :

Au coût du PDE,

À la composition des groupes

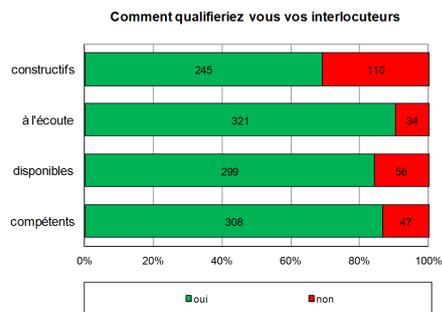
À l'aspect obligatoire du parcours

À la longueur des délais pour suivre les formations proposées dans le PPP

## Selon vous, quels sont les 3 principaux points forts du parcours d'installation ?

Les 3 grandes thématiques qui émergent de toutes les réponses à cette question sont les suivantes :

1. Plus grande personnalisation du parcours et de l'accompagnement
2. Rencontres avec des acteurs diversifiés et de nombreux partenaires de l'accompagnement travaillant en complémentarité
3. Ouverture à des problématiques autres que les siennes propres



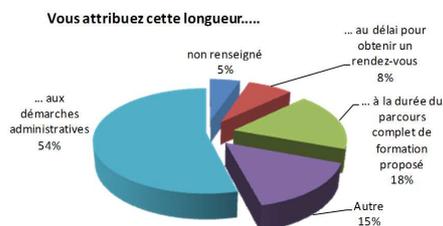
## Selon vous, quels sont les 3 principaux points faibles du parcours d'installation ?

La lourdeur administrative du dispositif constitue la critique la plus fréquemment exprimée : « les démarches et délais administratifs sont lourds et longs, avec une rigidité mal vécue par les jeunes (et nous aussi certaines fois) »

Au delà de cette remarque très générique, les principaux points de faiblesse du nouveau parcours à l'installation sont :

- un manque d'informations pratiques et de références pour les projets « atypiques », Même si cette critique semble nettement moindre dans le Morbihan,

- un manque d'informations sur les démarches administratives nécessaires à réaliser au cours du dispositif d'installation, même si il convient de tempérer cette critique par un retour de la part des opérateurs qui semble indiquer que « malgré une information très large donnée sur les démarches administratives, un certain nombre de porteurs de projets ont du mal à l'intégrer »



### Quels enseignements de cette évaluation ? (1/3)

Le parcours d'installation tel qu'il est mis en œuvre emporte, de manière dominante, l'adhésion de l'ensemble des acteurs concernés, qu'il s'agisse des opérateurs ou des bénéficiaires. Cette lecture très positive du dispositif concerne l'ensemble des aspects :

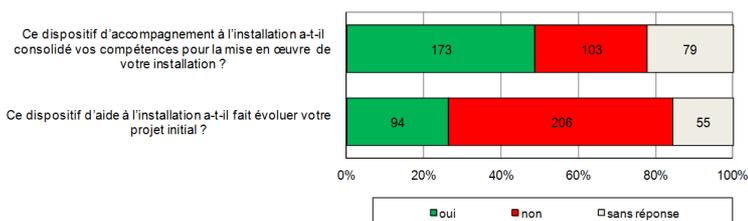
La conception globale : son articulation dans le temps et sa durée ainsi que la méthode

L'implication des acteurs concernés autour d'un réel partenariat

Les choix pédagogiques,

La personnalisation de l'accompagnement,

Sans oublier un point souligné par les opérateurs, à savoir la tendance réelle à l'harmonisation du dispositif sur l'ensemble de la Bretagne; les spécificités départementales tendent à se réduire.



### Quels enseignements de cette évaluation ? (2/3)

Les améliorations suggérées ou proposées relèvent davantage de réglages techniques que d'une remise en cause du dispositif d'accompagnement des porteurs de projet tant dans son organisation que dans son déroulement. Elles concernent:

- la très forte impression de doublon du stage 21 heures pour les personnes ayant suivi effectué un BPREA,
- La composition des groupes du stage 21 heures (brassage à optimiser) ainsi que sa chronologie,
- L'ouverture du dispositif au public des plus de 40 ans,
- Les délais entre la fin du parcours et l'accès à des formations complémentaires,
- L'obligation de la prise de conscience d'une nécessaire plus grande anticipation de la part des porteurs de projet notamment en ce qui concerne la gestion du calendrier des démarches administratives, en mettre en lien notamment avec une exigence d'autonomie liée au statut de chef d'entreprise,
- La question du financement de la formation,
- Une meilleure prise en compte de projets atypiques notamment du point de vue de leur accompagnement technico-économique, pas toujours évident,

### Quels enseignements de cette évaluation ? (3/3)

Faut-il poursuivre ? Oui sans aucun doute. Les points qui seraient alors à améliorer pour rendre le parcours le plus profitable possible aux porteurs de projets et le moins subi, sont les suivants :

- Inciter plus fortement les jeunes à réaliser des stage pratiques,
- Étoffer l'offre de formation tout en restant sur une formation réalisable sur le plan budgétaire,
- Augmenter et diversifier les contacts professionnels par davantage d'interventions de professionnels, des actions de parrainage. Faire en sorte que la dimension professionnelle soit plus importante que la partie administrative.

#### Et pour aller encore plus loin :

- Inciter fortement les jeunes à suivre des formations après leur installation;
- Diminuer le taux de perte entre les contacts au PII et les agréments de PPP par un travail sur l'émergence de projets intéressants, mais peu matures.
- Mettre en place un suivi plus systématique des exploitations (indicateur de réussite...)

